



Bulletin d'information



LÉGUMES – GÉNÉRAL
No 01 – 23 février 2007

AVIS AUX PRODUCTEURS DE LÉGUMES CONCERNANT L'USAGE ILLÉGAL DE PESTICIDES

Montréal, le 14 février 2007.

Quatre producteurs de légumes ont payé des amendes en 2006 pour avoir enfreint la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'ARLA a émis des sanctions pécuniaires administratives (SAP) auprès de 3 producteurs de betteraves de table et d'un producteur d'oignons en 2006. L'usage illégal du *desmedipham* (herbicide Betamix) dans les betteraves de table et du *propachlore* dans les oignons a été démontré suite aux inspections effectuées au printemps et à l'été 2005. Le *desmedipham* n'est pas homologué pour une utilisation dans la production de betteraves de table alors que le *propachlore* n'est plus homologué au Canada pour aucun usage depuis plus de 25 ans.

Les producteurs ont payé des amendes s'élevant à 2 000 \$ ou 2 200 \$ chacun.

L'ARLA veut rappeler aux producteurs de légumes que la Loi sur les produits antiparasitaires interdit d'utiliser un produit qui n'est pas homologué au Canada. Il est aussi interdit d'utiliser un produit pour d'autres usages que ceux prévus dans les directives d'emploi de l'étiquette.

Non seulement ces pratiques peuvent mener à des poursuites et/ou au paiement d'amendes en vertu de la LPA mais aussi à des mesures réglementaires en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) car ces mauvais usages peuvent entraîner un dépassement des limites maximales de résidus et compromettre la mise en marché de ces denrées.

Pour informations supplémentaires :

Nathalie Bisson ou Pierre-Olivier Duval
Agents régionaux des pesticides
ARLA - Région du Québec
(514) 496-1671/ 1670

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste - Coordonnateur du Réseau d'avertissements phytosanitaires
Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3555 - Télécopieur : 418 380-2181
Courriel : Michel.Lacroix@mapaq.gouv.qc.ca

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**

Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – Légumes – Général – 23 février 2007



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

